

Politique des sciences sociales

Notes préparatoires à la séance "Devenir-banlieue. Les enquêtes sur les territoires" (séminaire Multitude et métropole)

Pascal Nicolas-Le Strat
www.iscra.fr

Dans cette contribution pour le séminaire du 15 mai, nous partons du point de vue de la politique publique et des multiples professionnels qu'elle mobilise.

Nous nous situons donc sur un plan spécifique : la coopération entre acteurs sur un territoire dans le cadre des dispositifs d'action publique.

Et, c'est sur ce plan-là que nous allons interpellier les sciences sociales et poser la question de la conduite de l'enquête.

Quand nous évoquons les acteurs professionnels et associatifs de ces territoires, nous faisons référence à la multitude des travailleurs qui contribuent à la maintenance et la reproduction symbolique, sociale, culturelle, expérientielle de la ville, au nombre desquels : artistes, intervenants sociaux, urbanistes, soignants, animateurs, médiateurs, enseignants...

Nous chercherons d'abord à caractériser la question de la coopération, sur les territoires, en lien avec la conduite des politiques publiques (point 1). Puis, nous interpellons les sciences sociales quant à leur capacité politique à promouvoir des logiques de co-production et à contredire les formes de hiérarchisation des savoirs à l'œuvre au sein des dispositifs d'action publique (point 2 et 3).

1. La sacralisation instrumentale de la coopération et son aseptisation politique.

La politique publique tente de mobiliser à son profit la puissance d'expertise et d'action, inhérente aux situations de coopération, sans pour autant en endosser la portée délibérative et politique. Elle donne la primauté à un mode d'action - le partenariat - que, d'évidence, elle ne peut pas assumer dans toute sa perspective.

La contradiction se niche alors au cœur des dispositifs d'intervention, à l'échelle de chaque projet, et, de ce fait, affecte frontalement l'activité des professionnels et la constitution des collectifs de travail.

La politique publique se trouve dans l'obligation de pacifier les dispositifs de coopération, qu'elle sollicite pourtant de manière très volontariste, en les indexant essentiellement sur des questions de coordination de moyens et d'articulation de compétences et en s'efforçant de tenir à distance les questions axiologiques, intellectuelles et politiques qui ne manquent pourtant pas d'émerger lorsque différents travailleurs d'un même territoire interagissent en coopération.

La politique publique rencontre donc sa limite et son seuil de rupture là même où elle prouve et éprouve sa propre puissance, à savoir sa capacité à mobiliser sur un mode coopératif différents acteurs d'un même territoire afin de réguler ce territoire de l'intérieur et par l'intérieur.

C'est une contradiction qui n'émerge donc pas sur une ligne de front unique mais de manière plutôt disséminée. Elle se noue et se dénoue en permanence, au gré des projets et des dispositifs mis en œuvre. Les acteurs (professionnels ou associatifs) vont devoir s'en saisir et s'en ressaisir au moment et à l'endroit où cette contradiction se pose, à chaque fois de manière singulière.

En retenant le point de vue de la politique publique, nous parvenons à une première "représentation" du territoire : un territoire complètement investi et travaillé par des logiques de co-action et de coopération mais des logiques qui, dans le même temps, se trouvent systématiquement entravées, empêchées, bridées.

Plusieurs mécanismes de pouvoir déterminent ce régime "curieux" de coopération, à la fois

réellement investi et immédiatement dérobé :

- la mise sous tension des politiques publiques qui ne cessent de réinventer leurs dispositifs d'action et de construire / déconstruire les situations professionnelles, avec le risque à terme d'épuiser les collectifs de travail. Une sorte de sur-fonctionnement de l'action publique.

- l'injonction paradoxale de la politique publique qui sollicite les coopérations (partenariat) et qui, dans le même temps, met en concurrence ces mêmes acteurs dans le cadre des procédures d'appel d'offre. Une ré-information néolibérale des logiques d'action.

- les formes "résurgentes" de souveraineté, dans des contextes de forte dissémination / démultiplication des dispositifs et des acteurs, souvent sous la forme de décisions unilatérales et arbitraires de la part des décideurs politiques ou administratifs. Des logiques de gouvernance et de souveraineté qui se renforcent réciproquement.

Comment résister à ces emprises appauvrissantes ?

- parfois par le déploiement et l'accomplissement même du travail en coopération - le développement de la coopération appelant un niveau supérieur de coopération, à condition que les professionnels puissent assumer, sur le plan de leur professionnalité, cette activité dont la portée politique et la "qualité" publique s'accroissent au fur et à mesure qu'elle intègre la multiplicité des problématiques à l'œuvre sur le territoire considéré.

- parfois par l'initiative d'un collectif d'usagers qui impose ses conditions politiques à la coopération et lui donne, dès lors, une réelle perspective. Quel aurait été le niveau de coopération entre les différents acteurs de santé publique sans l'activisme des collectifs d'usagers et de malades ?

- parfois par la contribution des chercheurs en sciences sociales...

(Ces différentes socio-logiques pouvant bien sûr se composer entre elles).

2. Agir (en tant que chercheur) sur le terrain de la coopération

Nous allons construire notre propos en prenant appui sur l'ouvrage de Michel Anselme "Du bruit à la parole (La scène politique des cités)", éd. de l'Aube, 2000. L'auteur, sociologue, intervient dans un quartier de Marseille, au tout début de ce qui deviendra la "politique de la ville". A l'occasion de ces premières expériences de réhabilitation et de développement social, Michel Anselme opère un déplacement majeur dans la posture du sociologue. C'est ce changement de posture qui nous intéresse ici. Nous le repérons dans les travaux de l'auteur mais nous allons le travailler sur le terrain conceptuel qui est le nôtre, au risque sans doute de "forcer" le trait à certains moments.

L'auteur déplace en fait le centre de gravité de son travail sociologique : un travail qui se polarise moins sur l'analyse des groupes sociaux, des espaces de vie ou des interactions (le territoire tel qu'il est observé à partir des méthodologies de la science sociale) que sur l'analyse de la situation provoquée par l'intervention des chercheurs. L'objet ou la raison de la recherche est donc moins le quartier, en tant que tel (ou certaines de ses composantes, dans la mesure où elles sont accessibles aux méthodologies d'investigation), que le nouvel agencement qui se constitue, à l'intérieur du quartier, à l'occasion de la mise en œuvre de la recherche - un agencement qui va impliquer / désimpliquer les habitants et l'ensemble des professionnels concernés.

Ce déplacement incite donc l'auteur à faire prévaloir un "savoir de position, au sens de savoir tenir et construire une position d'intervention" car c'est effectivement cette position qui inaugure un agencement insolite au sein du territoire, au regard duquel de multiples réalités vont se jouer, se rejouer, se déjouer. Et ce sont bien elles qui intéressent le sociologue.

L'auteur délaisse une vision "classique" de la recherche - l'idée selon laquelle une équipe de sociologues conduit ses investigations sur ou dans un territoire donné, à partir de méthodologies désormais bien rodées : entretiens, observation participante, récits de vie... Il en complexifie le processus dans la mesure où, de son point de vue, l'équipe de recherche doit se préoccuper en premier lieu du type d'agencement qu'elle va contribuer à faire émerger dans le territoire et, en second lieu, de la manière dont elle va faire vivre cet agencement. Car il est clair que c'est l'agencement, en lui-même, qui devient productif (de sens et de connaissance) : qu'est-ce qu'il

révèle ?, qu'est-ce qu'il construit ?, qu'est-ce qu'il génère comme résistance ou engagement ?, qu'est-ce qu'il laisse voir ou entendre ? qu'est-ce qu'il renvoie au silence ?

L'équipe de recherche doit donc être particulièrement attentive à la "qualité" de cet agencement. Michel Anselme pose trois conditions :

- d'abord, son accessibilité, c'est-à-dire la possibilité garantie à tous de pouvoir y être présents et actifs s'ils le désirent,
- l'équivalence des positions, c'est-à-dire la garantie pour chacun d'être considéré comme un parmi d'autres,
- et, enfin, sa "publicisation", c'est-à-dire l'assurance que chaque prise de parole y acquiert une présence publique.

Chercheurs, habitants et professionnels contribuent à la définition de cet agencement (une co-production ou une co-expertise) qui, en retour, les "oblige", ainsi que le formule Isabelle Stengers, les oblige par les questions qu'il fait advenir et les interactions qu'il suscite, les formations cognitives qu'il introduit et les modifications du champ de l'expérience qu'il provoque. Mais, surtout, cet agencement les "oblige" parce qu'il les confronte au risque d'être construits à leur tour, personnellement et collectivement, par les savoirs qui s'élaborent, qu'ils élaborent (cf. "Les savoirs constituants", revue Alice n°2, 1999).

A la fin du paragraphe précédent, nous avons laissé une question en suspens : dans quelle mesure une équipe de recherche contribue-t-elle à redynamiser des logiques coopératives sur un territoire donné, dans quelle mesure parvient-elle à peser sur les rapports de force inhérents à la conduite de l'action publique ? A la suite de ce rapide détour par les travaux de Michel Anselme, nous dirions qu'elle y parvient du fait des agencements (de co-production, de co-évaluation, de co-expertise) qu'elle est susceptible d'introduire ou d'initier. Elle y parvient donc à condition d'intégrer réellement la portée constituante de sa propre pratique.

Il appartient donc aux sciences sociales d'opposer aux fonctionnements appauvrissants de la politique publique, et à l'intérieur même de la politique publique territorialisée, d'autres types d'agencement, ceux qui se donnent comme critères de développement : l'équivalence des positions, la publicisation des prises de parole et l'accessibilité des espaces de savoir et de délibération...

3. Contredire (en tant que chercheur) les rapports inégaux de savoir

Toute intervention publique, sur un territoire donné, implique une grande diversité de savoirs, certains portés par des professionnels (artiste, architecte, intervenant social, urbaniste,...) et d'autres par des militants, des habitants ou des usagers.

Pourtant, nombre de ces savoirs restent enfouis au coeur des situations et n'accèdent à aucune visibilité publique. Ce sont des savoirs laissés en friche. Ce qui ne signifie pas qu'ils demeurent passifs et improductifs (des savoirs formés par l'expérience)

D'autres se trouvent disqualifiés par la hiérarchie des connaissances et jugés insuffisamment conceptualisés ou formalisés. Ils sont victimes d'un racisme de l'intelligence véhiculé par des savoirs de plus haute notoriété ou de plus grande influence (des savoirs experts).

D'autres encore sont maintenus en position subalterne dans le cadre d'un rapport inégalitaire de savoir véhiculé par la politique publique et légitimé par elle.

Pourtant, une autre politique du savoir est possible, qui voit ces différents savoirs – savoir formé par l'expérience ou élaboré avec méthode, savoir ordinaire ou savoir spécialisé – s'interpeller réciproquement et se mettre à l'épreuve les uns les autres. Comment constituer cet espace commun, inhérent à toute expérience, qui sollicite l'ensemble des expertises et les incite à se confronter et à se mettre en risque, à s'éprouver réciproquement et à coopérer ? Comment, au sein d'une même expérience, des savoirs de constitution différente parviennent-ils à co-exister, à co-habiter ou à co-

opérer ? Comment éviter que certains n'assoient leur notoriété sur les décombres ou le silence des autres ?

En conséquence, une autre politique des sciences sociales devient également possible, qui ne l'entraîne plus dans une logique de déconstruction et de disqualification des autres savoirs mais qui l'encourage à se mesurer à eux, à se confronter à toutes les objections qu'ils sont susceptibles de lui opposer.

La science sociale assume alors une double stratégie :

- une stratégie de co-évaluation des situations qui contribue au dépliement épistémique des savoirs enfouis (la multiplicité des savoirs du quotidien, tout à la fois incorporés et enkystés dans l'action),
- et une stratégie d'alliance qui permet le déploiement politique des savoirs disqualifiés (la multitude intellectuelle des savoirs-sans-part).

Elle favorise ainsi la constitution pluraliste des expertises, au sein même des territoires, à l'encontre de la vision hiérarchisante des savoirs trop souvent défendue par les dispositifs d'action publique.

Pour peser sur les rapports inégalitaires de savoir, plusieurs conditions politiques et épistémiques doivent être réunies et assumées de l'intérieur même des situations d'intervention et des projets d'action :

- une réciprocité et une réversibilité des postures. Chacun devient analyste des questions ou des observations soulevées par les autres membres du groupe et, dans un souci de réciprocité, propose lui aussi à la réflexion une situation, une observation ou une question qui le concerne plus particulièrement. Ce qui implique que la situation de recherche et la pratique du sociologue soient problématisées au même titre que les autres expériences de vie, d'activité, de mobilité ou de création...

- la narration / mise en récit des situations. Il ne s'agit pas uniquement de mettre en lumière certains faits ou réalités mais de permettre leur ré-élaboration. Ces prises de parole (cette mise au travail du récit) amènent une reconfiguration du champ de l'expérience et rendent alors audibles certaines questions, passées habituellement sous silence, rendent accessibles certaines réalités, méconnues par la politique publique.

- la constitution d'espaces de recherche à la fois complètement intégrés au territoire (et aux dispositifs de politiques publiques qui le traversent) et, pourtant, parfaitement "insolites". Les multiples "expertises" présentes sur un territoire donné, portées par des habitants, des usagers et des professionnels, sont difficilement dissociables des contextes institutionnels (de politique publique) auxquels elles font écho, auxquels elles s'opposent ou dont elles découlent. Si la science sociale se positionne sur ces zones de tension et de contradiction, alors, elle est susceptible d'interpeller conjointement les "expertises situées" (des habitants, usagers et professionnels) et les "expertises légitimées" (incorporées dans le fonctionnement des politiques publiques). Elle agit sur les deux versants de la même problématique, à la fois sur le rapport au savoir (l'élaboration d'une expertise située et pluraliste) et sur le rapport social de savoir (les processus de qualification / disqualification inhérents à toute situation de connaissance). Elle assume alors bel et bien sa double vocation, à la fois épistémique (la question du rapport au savoir, situé et contextualisé) et politique (la question du rapport social de savoir, indissociable des fonctionnements institutionnels).

En ouverture de ce texte, nous avons retenu un angle de travail spécifique : une science sociale qui agit de l'intérieur des territoires, à travers des agencements pluralistes de connaissance et des coopérations sur un plan socio-cognitif, dans un rapport engagé (d'opposition, de soutien ou d'indifférence) vis-à-vis des dispositifs publics. C'est ainsi, nous semble-t-il, qu'elle parvient à endosser une double perspective politique : contribuer au renforcement de la coopération sociale sur les territoires, en se distanciant des dispositifs de politique publique tout en s'appuyant sur eux, et participer à la reconfiguration du champ de l'expérience afin de voir évoluer les rapports sociaux de savoir et d'en contredire les formes les plus discriminatoires.